

Section du Cher

«L'avenir il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible» (A. de SAINT EXUPERY)

CTL du 21/03/2013

Ce Comité Technique Local s'est tenu sur la journée entière, car l'administration avait inscrit 10 points à l'ordre du jour, dont les crédits budgétaires et les conditions de vie au travail, sujets qui auraient mérité à eux seuls un CTL.

1) APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CTL DU CHER.

Ce 1^{er} sujet a retenu notre attention pendant plus d'une heure. En effet, si le règlement intérieur est calqué sur le modèle national, nous souhaitons qu'il nous permette au niveau local de défendre les intérêts de chacun d'entre nous dans les meilleures conditions possibles.

Or, l'administration a pris l'habitude de nous transmettre les documents sous forme dématérialisée, à charge pour nous de tout imprimer. Le temps que nous passons à tout re-matérialiser, nous ne pouvons le consacrer à la défense de vos intérêts. Et comment se justifie la direction locale de ce transfert de charges sur les représentants syndicaux ? Tout simplement par un manque de temps et d'effectifs !!

La présidente a finalement accepté de fournir les documents papier, à raison d'un jeu par organisation syndicale, quel que soit le nombre de représentants titulaires.

Elle a également cédé à notre demande d'adapter la durée du Comité technique à la teneur des points abordés.

FO a voté contre le projet de règlement intérieur. Tous les syndicats ayant voté contre, le projet devra être représenté lors d'un prochain CTL.

Pour FO, il importe que le dialogue social se déroule dans de bonnes conditions. Nous tenons à recevoir les documents papier pour nous consacrer à la préparation du CTL et refusons que le CTL soit bâclé au motif que l'ordre du jour était surchargé.

Parce que vous le valez bien !!

2) PRESENTATION DE LA LISTE DES RESIDENCES D'AFECTATION NATIONALE (RAN) DU CHER.

Les RAN sont définitivement fixées.

Ainsi, lorsqu'un agent demandera sa mutation sur la RAN de Vierzon, il pourra être affecté à Vierzon ou Mehun, sur la RAN de Sancerre à Sancerre, sur la RAN de St Amand Montrond à St Amand, Châteaumeillant ou Sancoins.

La RAN de Bourges, la plus vaste et la plus discutable de toutes, comprend Bourges, Aubigny (47 km, soit 45 mn de trajet ! !), Baugy, Dun, Les Aix d'Angillon, St Florent et St Martin d'Auxigny.

Pour FO, la création des RAN est une régression. Elle ne satisfait ni les agents de la filière fiscale qui souhaiteraient des affectations plus précises, ni ceux de la gestion publique habitués à demander un département au niveau national, puis un service au niveau local. Car avec les RAN, l'agent affecté à Bourges qui souhaitera rejoindre Vierzon, St Amand ou Sancerre devra faire une nouvelle demande de mouvement national et sera alors en concurrence avec ses collègues arrivant d'autres départements. Seule l'ancienneté administrative sera prise en compte pour l'affectation.

La présidente a simplement répondu que les RAN avaient été déterminées au niveau national.

3) MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA TRESORERIE DE SAINT MARTIN D'AUXIGNY.

L'équipe de la Trésorerie de Saint Martin a demandé la modification des horaires d'ouverture au public. Jusqu'au mois de février, la trésorerie était ouverte du lundi matin au vendredi après-midi. Depuis le 1^{er} mars, la trésorerie de St Martin est fermée au public le mercredi après-midi et le vendredi après-midi.

Pour FO, ces réductions d'ouverture au public ne permettent aux services que de pallier le manque de personnel. Nous avons souligné à la Présidente que le service public se trouve ainsi menacé par les réductions d'effectifs et cette situation ne doit pas perdurer. Plutôt que fermer au public, il serait préférable d'affecter du personnel pour la continuité du service public.

4) REORGANISATION DE L'AFFRANCHISSEMENT AU SEIN DE LA DDFIP DU CHER.

Au préalable, la présidente nous a expliqué que parallèlement à cette réorganisation, l'atelier des agents techniques serait installé dans l'ancien logement du gardien-concierge à Lahitolle, et que les agents auraient 2 douches à leur disposition.

L'affranchissement représente le premier poste de dépenses de la DDFIP du Cher. Aussi, la direction locale a décidé de réduire les coûts d'affranchissement en regroupant l'affranchissement de tous les services de Bourges et des trésoreries du département (excepté Vierzon, Sancerre et St Amand). La présidente a également présenté cette réorganisation comme un gain de temps pour les trésoreries.

Concrètement, le courrier sera affranchi au rez-de-chaussée de Lahitolle, dans des locaux en cours d'aménagement, par les 5 agents techniques qui seront installés dans des bureaux faisant face au service courrier. Les salles courrier de Condé et Sainte-Catherine seront conservées pour le regroupement du courrier de ces sites. Le courrier nécessitera la présence d'un agent toute la journée dans le local de Lahitolle, ce qui constituera donc une augmentation de la charge de travail.

Une contrainte horaire est imposée le matin pour les agents techniques, avec obligation d'un agent présent à partir de 8h30. La présidente proposait une rotation des agents toutes les cinq semaines, mais a finalement accepté une expérimentation de « volontariat » des agents pour faire fonctionner le service courrier dès 8h30 : les agents mettront eux-mêmes en place un planning pour le choix des créneaux de présence.

FO a eu confirmation qu'il n'y avait a contrario pas de contrainte horaire le soir.

Nous nous sommes interrogés sur le traitement des retours des plis non-distribués par la Poste, dont le service expéditeur n'est pas toujours identifiable. Les retours seront traités d'abord manuellement, mais à terme l'identification pourrait être faite avec un logo-expéditeur ajouté sur l'enveloppe.

La mise sous pli des OTD et ATD reste de la compétence des services, compte tenu de sa complexité.

Les procédures d'envoi avec « un pré-tri » dans les sacs des services semblent également complexes et feront l'objet d'une description dans une lettre départementale qui précisera aussi les horaires de traitement du courrier (arrivée et départ), ainsi que la procédure des lettres-recommandées.

Compte tenu des délais d'acheminement de la Poste pour les éco-plis, il faut espérer qu'ils ne seront pas encore une fois rallongés, et ce au détriment du service public rendu à l'utilisateur. Nous risquons fort de perdre en qualité sur l'envoi du courrier.

Cette réorganisation devrait démarrer courant avril.

Lors du vote, FO a préféré s'abstenir, dans l'attente des résultats de l'expérimentation, d'autant plus qu'il s'agit d'une mission supplémentaire pour les agents techniques, mais sans affectation de personnel supplémentaire.

5) SITUATION BUDGETAIRE : BILAN 2012 ET BUDGET 2013.

Les crédits de paiement 2012 ont été consommés à hauteur de 96,76 %. Plusieurs travaux ont été réalisés : réparation du collecteur d'eaux usées de la CH à Lahitolle, réfection des sols de la salle d'archives du PCE-FI, installation de rappels lumineux au-dessus de chaque box, de boutons d'alarme dans les box du SIP et d'un écran d'attente à Condé, installation d'un chauffe-eau dans toutes les toilettes de Sainte-Catherine, réfection des toilettes et de l'installation sanitaire souterraine de Vierzon, réparation des sols à Saint-Florent, déménagement et réinstallation provisoire de la trésorerie des Aix.

La question du nettoyage a été évoquée. La présidente a affirmé qu'ONET a un cahier des charges qu'il doit respecter, et que ce respect devra être vérifié par les chefs de service.

Le budget 2013 est en baisse de 10,91 % par rapport à la dotation 2012. Des révisions budgétaires en mai et septembre devraient se traduire par divers abondements.

Quoi qu'il en soit, préparons-nous à nous serrer la ceinture une fois de plus !

Des économies sont attendues sur le poste affranchissement (-14,6 %), avec la mise en place de la gestion départementale du courrier, et sur les locations des machines à affranchir supprimées. Les fluides (chauffage...) augmentent de 6 %. Le poste « matériel informatique » augmente de 2,4% pour des commandes d'unités centrales et d'écrans 22 pouces supplémentaires afin, dicit la direction, « d'améliorer les conditions de travail ». Selon nous, le matériel informatique n'est pas le seul responsable du blocage pour l'accès à certains sites pourtant autorisés (blocages au niveau de Bercy ?).

Autres variations :

- - 60,5 % pour les autres dépenses (location de matériels...)
- - 15,5 % pour les fournitures
- - 30,2 % pour les prestataires externes (frais bancaires, réceptions...)
- - 56,1 % pour le matériel logistique (équipement des agents techniques, impression, reprographie...)
- - 35,5% pour le mobilier et matériel de bureau.

FO est intervenu sur la problématique des frais de déplacement. Nous avons pris pour exemple le stage « visa des marchés publics » en janvier dernier. Ce stage a été suivi à Orléans, sur 2 jours, par 7 agents du Cher. N'aurait-il pas été plus rentable pour la DDFIP d'organiser ce stage à Bourges, avec des formateurs locaux ? La réponse a été : « pas de formateurs locaux ».

La direction réfléchit à une possible mutualisation des formations avec les départements voisins.

Alors, n'hésitez pas : demandez à intégrer l'équipe de formateurs départementaux du Cher, et vous permettrez ainsi à notre DDFIP de faire des économies, tout en valorisant votre travail.

Mais en plus du coût de ces formations délocalisées, les stages hors département sont discriminatoires, car ils excluent les pères et mères assurant seuls la garde de leurs enfants : que faire des enfants lorsqu'il faut prendre le train à 7h33 pour Orléans, et rentrer le soir à 18h21 en gare de Bourges ? La question reste posée...

Quant à la revolarisation des remboursements de frais de déplacements ça devient urgent. La dernière date de 2006 !! Avec un remboursement de nuitée à 45€ les agents qui vont en stage plusieurs jours hors du département sont obligés de financer une partie de leur formation.

POINT SUR LES QUESTIONS POSEES LORS DE LA PRESENTATION DU BILAN DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 2011-2012

Les agents à temps partiel peuvent récupérer leur temps dans le cadre des formations continues, mais pas pour les préparations aux concours DGFIP, qui sont considérées comme facultatives.
FO a dénoncé une discrimination vis-à-vis des agents à temps partiel.

La Présidente maintient que les délais de route pour les formations ne peuvent pas être pris en temps récupéré.

Remboursement des frais de déplacement : sur la base du billet de train 2^e classe pour Vierzon, car selon la présidente il y a suffisamment de trains entre Vierzon et Bourges, y compris pour les formations sur une demi-journée ! A noter que le ticket de bus gare/lieu de stage peut être pris en charge, le tout étant de trouver la ligne de bus... Pour le trajet St Amand/Bourges les frais sont remboursés sur la base des frais kilométriques. Les formations sur des demi-journées sont rares, et la présidente propose le covoiturage, mais toujours sans indemnité pour le repas du midi.

FO a demandé que l'accès Internet aux horaires des bus sur Bourges soit possible via Ulysse.

FO a à nouveau interrogé la présidente sur le DIF (Droit Individuel à la Formation). Elle a répondu qu'aucun moyen budgétaire n'était prévu. Le DIF n'est donc utilisable que pour les préparations aux concours, donc DIF = **Droit Interdit à la Formation** à la DDFIP du Cher.

6) POINT SECURITE

Au PRS un contribuable a insulté un agent. La direction a envoyé un courrier au contribuable.
Le 28 janvier un usager a insulté un agent du SIP de Bourges Sud. L'agent n'a pas souhaité l'envoi d'un courrier par la direction.
Le 11 février un usager a insulté et menacé de mort un agent de la Trésorerie d'Aubigny. La direction a envoyé un courrier à l'usager.

7) CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL

a) Tableau de bord de veille sociale du 2nd semestre 2012 (TBVS)

Fin 2012, 16 emplois restaient vacants à l'issue des mouvements de mutation : 6 filière GP (dont le poste d'huissier « gelé ») et 10 filière fiscale.

Vos représentants ont interpellé la Présidente pour qu'elle nous explique pourquoi le taux des effectifs indiquait 100,04 % ?

FO rappelle le « non-mouvement » local du 1^{er} avril et l'inquiétude des agents avec la mise en place des RAN. La présidente affirme qu'au 1^{er} septembre il devrait y avoir un mouvement local important.

128 écrêtements horaires ont été comptabilisés, contre 135 au 1^{er} semestre. La présidente refuse de réintégrer les écrêtements dans les crédits horaires des agents, sauf « cas exceptionnels » qu'elle n'a pas voulu expliciter.

Conclusion : attention à ne pas dépasser les 12h de crédit en fin de mois dans AGORA, car votre temps de travail supplémentaire sera perdu !

FO a demandé que les écrêtements soient exprimés en temps plutôt qu'en nombre.

FO regrette que le TBVS ne soit qu'une collection de chiffres, sans réelles possibilités de comparaison entre les services.

Programme annuel de prévention (PAP) 2012

Sur les 17 actions prévues, 12 ont été réalisées : recyclage-extincteurs, formation pour la gestion des publics difficiles, plan climat, réinstallations et réaménagements financés par le CHS-CT.

FO a signalé que les risques psycho-sociaux ne concernent pas que les agents qui reçoivent du public.

b) DUERP et PAP 2013

14 actions sont programmées.

FO a ironisé sur le fait que le sol glissant du RDC du SIP Bourges Sud ou le parvis dégradé de Sainte-Catherine seront signalés par des panneaux. Tout comme les panneaux annonçant les nids-de-poule sur la route, ils préviennent l'usager du danger mais ne résolvent pas le problème. La présidente a expliqué qu'elle attendait une réponse de Bercy pour le financement des travaux.

Le compte-rendu du CHS-CT détaillera plus ces 3 points.

8) QUESTIONS DIVERSES

La présidente a signalé la diffusion d'une grille d'analyse-risque sur un sujet fiscal sensible : le remboursement des crédits impôt-recherche.

Les travaux de la trésorerie des Aix d'Angillon devraient commencer prochainement, les ordres de service ayant été envoyés aux entreprises.

FO a demandé pourquoi, lorsqu'un usager effectue une démarche en ligne relative à son contrat de prélèvement automatique, celle-ci transite par le SIP ou la trésorerie au lieu d'être envoyée directement au centre prélèvement service, obligeant ainsi les agents à transmettre eux-mêmes la démarche. Cette procédure n'allège pas les charges des SIP et des trésoreries.

FO a signalé que dans le cadre du recours hiérarchique (évaluation professionnelle), le fait d'autoriser un accompagnateur autre qu'un représentant syndical limitera certainement le nombre de recours .

FO rappelle que cette année encore, la taxe foncière est sortie avec un n° SPI fantaisiste, nécessitant des fusions de comptes (17 pages à traiter dans un poste du département). Quand cesseront ces dysfonctionnements qui font perdre du temps aux agents ?

Les mises à jour des navigateurs Internet ont créé des problèmes d'utilisation, en ralentissant considérablement les temps de réponses dans les applications. Un retour à un meilleur fonctionnement est attendu.

Vos représentants en CTL,

Sylvie RICHARD et Franck JANSONNIE

BULLETIN

D'ADHESION

NOM :PRENOM :

Adresse mail :

Quotité de travail :%

Grade et indice :

AFFECTATION :

Déclare adhérer au Syndicat Force Ouvrière DGFIP du Cher

Fait à le
(signature)



En 2013, **66 %** de la cotisation syndicale sera un **crédit d'impôt**.

Pensez à consulter notre site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/018/>